



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de concours

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-139268>

Département(s) de publication : **84**

Annonce n° **24-139268**

---

### Section 1 - Acheteur

#### 1.1 Acheteur

**Nom officiel** : Ville de Carpentras

**Forme juridique de l'acheteur** : Autorité locale

**Activité du pouvoir adjudicateur** : Services d'administration générale

### Section 2 - Procédure

#### 2.1 Procédure

**Titre** : Appel à candidature pour un marché de maîtrise d'oeuvre sur concours d'architecture et d'ingénierie sur esquisse pour la réalisation de la salle polyvalente et de spectacle de l'espace Auzon.

**Description** : Appel à candidature pour un marché de maîtrise d'oeuvre sur concours d'architecture et d'ingénierie sur esquisse selon la procédure de concours restreint, conformément aux dispositions des articles R. 2162-15 à R. 2162-26 du Code de la commande publique, en vue de l'attribution d'un marché négocié de maîtrise d'oeuvre dans le cadre de la réalisation de la salle polyvalente et de spectacle de l'espace Auzon

**Identifiant de la procédure** : 28e5f446-07e4-4ab7-9f4e-6b1c5e570d28

**Type de procédure** : Autre procédure en plusieurs étapes

##### 2.1.1 Objet

**Nature du marché** : Services

**Nomenclature principale** ( cpv ): 71200000 Services d'architecture

##### 2.1.4 Informations générales

**Cette procédure ou ce lot annulé(e) ou infructueux(-se) sera relancé(e)**

**Base juridique** :

Directive 2014/24/UE

## 2.1.6 Motifs d'exclusion

Motifs d'exclusion purement nationaux : Se référer aux documents de la consultation

## Section 5 - Lot

### 5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

**Titre** : Appel à candidature pour un marché de maîtrise d'oeuvre sur concours d'architecture et d'ingénierie sur esquisse pour la réalisation de la salle polyvalente et de spectacle de l'espace Auzon.

**Description** : Appel à candidature pour un marché de maîtrise d'oeuvre sur concours d'architecture et d'ingénierie sur esquisse selon la procédure de concours restreint, conformément aux dispositions des articles R. 2162-15 à R. 2162-26 du Code de la commande publique, en vue de l'attribution d'un marché négocié de maîtrise d'oeuvre dans le cadre de la réalisation de la salle polyvalente et de spectacle de l'espace Auzon

#### 5.1.1 Objet

**Nature du marché** : Services

**Nomenclature principale** ( cpv ) : 71200000 Services d'architecture

#### 5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

**Informations complémentaires** : La consultation se déroule en deux phases : la première phase est une sélection sur candidatures ; la seconde phase est une sélection sur projet. La première phase a pour objectif d'identifier le ou les maître(s) d'oeuvre ou groupements pouvant prétendre à la réalisation du projet. Cette décision sera effectuée après analyse des compétences et des références de chaque candidat et validée par le Jury après présentation du rapport par le comité technique selon les critères énoncés au Règlement de concours. Le jury analyse les candidatures et formule un avis motivé sur celles-ci. Au vu de cet avis, l'acheteur retient ensuite 3 participants. Les candidats non retenus en seront informés, les équipes sélectionnées étant, quant à elles, invitées à répondre à la phase 2 de la consultation. La deuxième phase a pour objectif de choisir le maître d'oeuvre ou groupement qui réalisera les prestations de maîtrise d'oeuvre liées au projet de réalisation de l'équipement parmi les candidats sélectionnés en phase 1. Le jury examine les plans et projets présentés de manière anonyme par les opérateurs économiques admis à participer au concours, sur la base des critères d'évaluation définis dans l'avis de concours. L'acheteur choisit le ou les lauréats du concours au vu des procès-verbaux et de l'avis du jury. Cette décision sera effectuée après analyse du dossier selon les critères énoncés au Règlement de concours, et validée par le Jury. Les candidats non retenus en seront informés selon les modalités retenues par le maître d'ouvrage et conformément aux dispositions de l'article R. 2181-2 du CCP. A l'issue du concours, conformément aux articles R. 2122-6 et R. 2172-2 du CCP, l'acheteur lance une procédure sans publicité ni mise en concurrence lui permettant de négocier avec le ou les lauréats, les conditions techniques, administratives et financières du marché de maîtrise d'oeuvre décrit au Règlement. Les participants au concours doivent justifier dans leur équipe des compétences suivantes (une même structure peut avoir plusieurs compétences) : Architecture, Ingénierie structure, Ingénierie VRD, Ingénierie fluides / thermique des bâtiments, Economie de la construction, Ingénierie de la performance énergétique du bâtiment et qualité environnementale, Scénographe, Acoustique, Aménagement paysager, Systèmes de sécurité incendie, Ordonnancement, coordination et pilotage du chantier. Les candidatures recevables seront examinées au regard des critères suivants par ordre décroissant : - la capacité professionnelle appréciée à partir

de la qualité des références d'opération de même nature et d'importance, de technicité et de complexité au moins équivalentes fournies par le candidat ou l'équipe candidate; - la capacité technique et financière du candidat ou de l'équipe candidate appréciée à partir des éléments suivants : moyens humains, organisation du candidat, compétences et qualifications professionnelles, chiffre d'affaire. En cas de groupement, l'appréciation portera également sur la cohérence et la complémentarité des membres du groupement entre eux. Ces éléments sont évalués de manière transversale d'après l'ensemble des éléments fournis dans le dossier de candidature, et notamment le tableau synthétique de justification des compétences et des références

#### 5.1.9 Critères de sélection

**Critère :**

**Type :** Autre

**Nom :** capacité professionnelle

**Description :** appréciée à partir de la qualité des références d'opération de même nature et d'importance, de technicité et de complexité au moins équivalentes fournies par le candidat ou l'équipe candidate

**Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure**

**Critère :**

**Type :** Autre

**Nom :** capacité technique et financière

**Description :** capacité technique et financière du candidat ou de l'équipe candidate appréciée à partir des éléments suivants : moyens humains, organisation du candidat, compétences et qualifications professionnelles, chiffre d'affaire

**Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure**

#### **Informations sur la seconde étape d'une procédure en deux étapes :**

**Nombre minimal de candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure :** 1

**Nombre maximal de candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure :** 3

**La procédure se déroulera en plusieurs étapes. À chaque étape, certains participants peuvent être éliminés**

#### 5.1.10 Critères d'attribution

**Critère :**

**Type :** Qualité

**Nom :** qualité et pertinence du parti architectural, urbain et environnemental

**Description :** qualité du bâtiment projeté, qualité de l'insertion du bâtiment dans son environnement, respect du site, cohérence architecturale et urbanistique

**Critère :**

**Type :** Qualité

**Nom :** qualité de la réponse au programme et à ses exigences fonctionnelles

**Description :** cohérence du projet vis-à-vis du programme fonctionnel, qualités fonctionnelles du projet, organisation des locaux et qualité d'usage, optimisation du projet par rapport à la configuration de la parcelle

**Critère :**

**Type :** Qualité

**Nom :** valeur technique du projet

**Description :** qualité des options techniques choisies en lien avec le programme, valeur et pérennité des installations techniques proposées, respect des préconisations environnementales, fiabilité et pertinence de la technicité des solutions présentées de nature à améliorer la maintenance et réduire les coûts de fonctionnement et d'entretien.

**Critère :**

**Type :** Coût

**Nom :** adéquation du montant des travaux et du planning envisagés avec l'enveloppe financière et le planning du programme

**Description :** compatibilité de l'estimation des travaux niveau esquisse avec l'estimation développée en phase programme et fiabilité de cette estimation.

5.1.11 **Documents de marché**

**Adresse des documents de marché :** [https://carpentras.e-marchespublics.com/pack/annonce\\_marche\\_public\\_2702\\_1061366.html](https://carpentras.e-marchespublics.com/pack/annonce_marche_public_2702_1061366.html)

5.1.12 **Conditions du marché public**

**Conditions du régime du concours :**

**La décision du jury est contraignante pour l'acheteur : non**

**Membres du jury :** Président : Monsieur Le Maire ou son représentant

**Membres du jury :** cinq membres titulaires et cinq membres suppléants élus au sein du Conseil municipal

**Membres du jury :** cinq membres ayant une qualification équivalente à celle exigée des candidats pour participer au concours

**Membres du jury :** des personnalités dont la participation présente un intérêt particulier au regard de l'objet du concours, au nombre de trois maximum

**Prix**

**Valeur de la prime :** 35,000 Euro

**Lieu de réception de la prime :** 3

**Informations complémentaires :** En application de l'article R. 2172-4 du code de la commande publique (CCP), sur proposition du jury, la prime versées aux candidats non retenus sera d'un montant maximal de 35 000

Euros HT. Le paiement de cette somme intervient après l'expiration des délais de recours contentieux contre la passation du marché ainsi que de ceux d'un éventuel recours en annulation. Le lauréat percevra l'indemnité mentionnée ci-dessus dans les mêmes délais que les autres candidats. Le montant perçu au titre de la prime vient en déduction du montant des honoraires dû au titulaire du marché de maîtrise d'oeuvre. Le Jury proposera la réduction ou la suppression des indemnités à verser aux participants dont les prestations ne répondent pas strictement au règlement de concours ou ne sont pas exploitables.

**Tout marché de services faisant suite au concours sera attribué à l'un des lauréats du concours**

**Conditions de présentation :**

**Présentation par voie électronique :** Requise

**Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées :** français

**Date limite de réception des demandes de participation :** 11/02/2025 à 12:00

**Informations relatives aux délais de recours :** Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique. En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est : Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Différends et Litiges

#### 5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

**Organisation chargée des procédures de recours :** Tribunal administratif de Nîmes

**Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché :** Ville de Carpentras

**Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours :** Tribunal administratif de Nîmes

## Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

**Nom officiel :** Ville de Carpentras

**Numéro d'enregistrement :** 21840031500014

**Adresse postale :** Hôtel de ville bp 264

**Ville :** Carpentras cedex

**Code postal :** 84208

**Subdivision pays (NUTS) :** Vaucluse ( FRL06 )

**Pays :** France

**Point de contact :** Pôle Travaux et Développement Durable - service Commande Publique et Finances

**Adresse électronique :** [commandepublique@carpentras.fr](mailto:commandepublique@carpentras.fr)

**Téléphone :** +33 490608446

**Adresse internet :** <https://www.carpentras.fr>

**Profil de l'acheteur :** <https://www.e-marchespublics.com>

**Rôles de cette organisation :**

**Acheteur**

**Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché**

8.1 ORG-0002

**Nom officiel :** Tribunal administratif de Nîmes

**Numéro d'enregistrement :** 130 001 928 00014

**Adresse postale :** 16 avenue Feuchères CS 88010

**Ville :** Nîmes cedex 09

**Code postal :** 30941

**Subdivision pays (NUTS) :** Gard ( FRJ12 )

**Pays :** France

**Adresse électronique :** [greffe.ta-nimes@juradm.fr](mailto:greffe.ta-nimes@juradm.fr)

**Téléphone :** +33 466273700

**Rôles de cette organisation :**

**Organisation chargée des procédures de recours**

**Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours**

## **Section 11 - Informations relatives à l'avis**

11.1 Informations relatives à l'avis

**Identifiant/version de l'avis :** 9ef70aef-306b-4261-ba35-3afcab1f2f42 - 01

**Type de formulaire :** Mise en concurrence

**Type d'avis :** Avis de concours

**Date d'envoi de l'avis :** 11/12/2024 à 17:00

**Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible :** français

11.2 Informations relatives à la publication

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication :** 11/12/2024